

Ministère des Enseignements Secondaires		Année Scolaire : 2021-2022	Visa de l'AP d'Hist-Géo-ECM
Bassin Pédagogique de Douala III^{ème}		Classe : T^{le}A4/CD, Durée : 2h, Coef : 2/1	
Institut Polyvalent MEÏSA, BP 7040		Examineur : M. NDZANA Donatien	
Département d'Histoire-Géographie-ECM		Trimestrielle N°2 (du 07-11 mars 2022)	

EPREUVE D'HISTOIRE

PREMIER PARTIE : L'ÉVALUATION DES RESSOURCES (9 points)

1-Dans une production de 15 à 20 lignes, montre deux instruments du néocolonialisme employés par les puissances européennes après les indépendances africaines.

5pts

2-Document :

Texte : L'émancipation de l'Angola.

L'Angola est une colonie anglaise de l'Afrique centrale. La puissance colonisatrice applique en son sein, la politique du paternalisme afin de garder sous contrôle la population indigène ou colonisée.

L'indépendance de ce territoire dominé intervient le 11 novembre 1960, à la suite de deux guerres de libération nationale entre les mouvements nationalistes angolais. L'Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola (UNITA) fondée par Agostinho Neto, fut l'un des mouvements nationalistes à côté de Le Front National de Libération de l'Angola (FNLA).

Texte inédit.

1-Ce texte comporte quatre informations erronées. Identifie-les

2pts

2-Récris le texte en rétablissant la vérité historique.

2pts

DEUXIEME PARTIE : L'ÉVALUATION DE L'AGIR COMPETENT OU DES COMPETENCES (9 points)

Thème : Promotion de l'esprit de leadership

Documents

Document 1 : La colonisation française

... Le Code de l'Indigénat est adopté le 28 juin 1881 distinguant deux catégories de citoyens : les citoyens français (de souche métropolitaine) et les sujets français, c'est-à-dire les Africains noirs, les Malgaches, les Algériens, les Antillais, les Mélanésien. Le Code était assorti de toutes sortes d'interdictions dont les délits étaient passibles d'emprisonnement ou de déportation. Après la loi du 7 mai 1946 abolissant le Code de l'indigénat, les autochtones sont autorisés à circuler librement, de jour comme de nuit, et récupérer le droit de résider où ils voulaient et de travailler librement ...

Source : www.dzmewordpress.wordpress.com

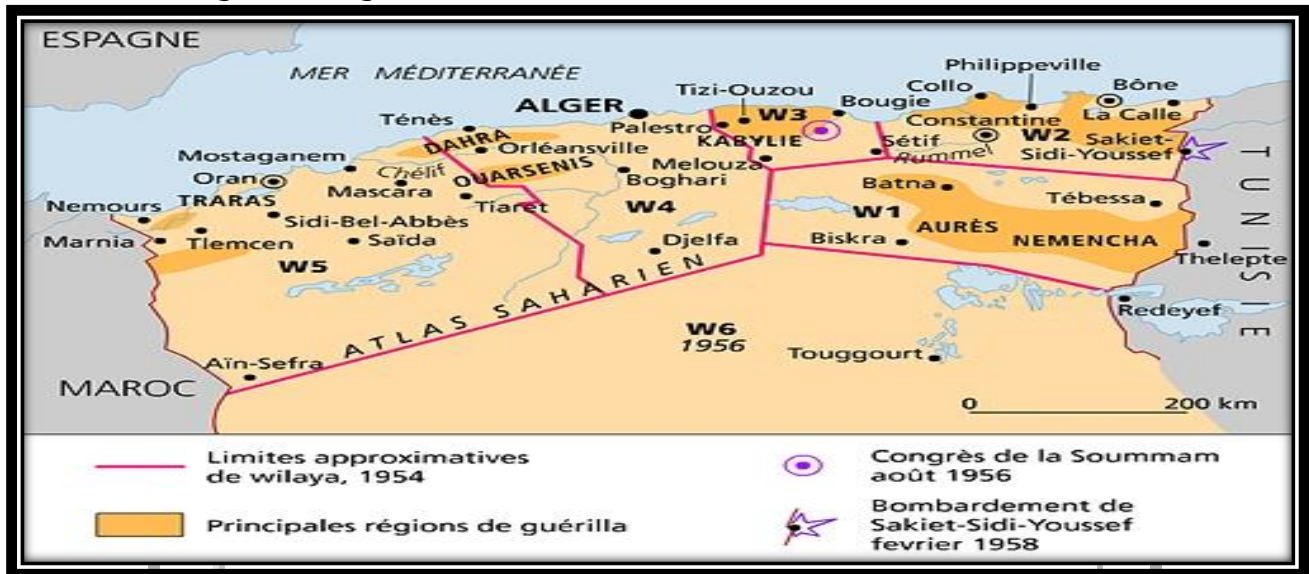
Document 2 : La destruction de la propriété collective

.... La destruction et le partage systématiques et conscients de la propriété collective, voilà le but et le pôle d'orientation de la politique coloniale française pendant un demi-siècle, quels que fussent les orages qui secouèrent la vie politique intérieure. On servait en ceci un double intérêt clairement reconnu. Il fallait détruire la propriété collective surtout pour abattre la puissance des familles arabes comme organisations sociales, et briser ainsi la résistance opiniâtre contre la domination française ; cette résistance se manifestait, malgré la supériorité de la puissance militaire française, par de constantes insurrections de tribus, ce qui entraînait un état de guerre permanent dans la colonie.

En outre, la ruine de la propriété collective était la condition préalable à la domination économique du pays conquis ; il fallait en effet arracher aux Arabes les terres qu'ils possédaient depuis un millénaire pour les confier aux mains des capitalistes français. A cet effet on jouait de cette même fiction, que nous connaissons déjà, selon laquelle toute la terre appartenait, conformément à la loi musulmane, aux détenteurs du pouvoir politique...

Source : www.algeriepatriotique.com

Document 3 : La guerre d'Algérie



Source : www.larousse.fr

Document 4 : Les étapes de la guerre

Le 1^{er} novembre 1954, la rébellion éclate en Grande Kabylie et dans les Aurès (la « Toussaint rouge ») : le territoire algérien est secoué par une trentaine d'attaques simultanées contre des objectifs militaires ou de police qui font sept morts ...

Les 20 et 21 août 1955, des émeutes éclatent au Maroc (...) et en Algérie. Il s'agit de prouver la solidarité des combattants algériens avec les autres luttes du Maghreb, mais aussi de montrer la capacité politico-militaire du FLN. Le bilan des émeutes est de 123 morts, dont 71 Européens, mais la répression qui s'ensuit est disproportionnée, avec un nombre de victimes peut être supérieur à 10 000 (le chiffre officiel étant de 1 273 morts) ... Impuissante à empêcher l'indépendance, l'OAS multiplie les attentats (en Algérie et en métropole), les destructions systématiques et les massacres, comme la fusillade de Bab-el-Oued en mars 1962. Les violences commises par l'OAS ne cessent qu'après l'accord FLN-OAS du 17 juin 1962. Dans un tel climat de haine et de peur, 900 000 Français d'Algérie décident de quitter le pays, de se faire « rapatrier » en France.

Les accords d'Évian, signés le 18 mars 1962, donnent la souveraineté à l'État algérien, Sahara compris. Le principe d'une coopération financière (intégration à la zone franc), culturelle et technique (mise en valeur des hydrocarbures) est adopté (...). Approuvée par référendum le 1^{er} juillet, l'indépendance de l'Algérie est solennellement proclamée le 3 juillet 1962.

Source : www.larousse.fr

Consigne : les documents ci-dessus mettent la douloureuse décolonisation de l'Algérie. Cette émancipation est aujourd'hui menacée dans certains pays africains sous la forme du néocolonialisme. Rédige une production cohérente dont les grandes lignes reposent sur les tâches ci-après :

- 1-Présente la politique coloniale de la France en Algérie. **3pts**
- 2-A l'aide des documents proposés, examine deux étapes de la marche vers l'indépendance algérienne. **3pts**
- 3-L'influence étrangère est une réalité dans plusieurs pays africains. Comment faire pour s'en libérer totalement ? Justifiez-vous par deux arguments. **3pts**

Critère de perfectionnement (Transition : 1pt ; Présentation : 1pt)

"La tricherie est un raccourci qu'il ne faut jamais emprunter"